



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni le 25 janvier 2012, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 01<sup>er</sup> février 2012.

Présents : T. BORDOT - H. LEROY - E. DOUCET - L. LARRIERE – J. JOAQUIM - S. LARUE -  
- D. GENCI - JP. MILLEROT - R. DUPAIN - P. VERNIER - F. DUBOIS - C. GALLAIRE -  
A. SCHEIFLER - M. NURDIN - - JF AZOU - JD MOUTON - N. GRANDJEAN - M. KUHN.

Absents : C. COURTOIS - C. SIMOES - MC MUNIER - R. SAIM –M. SABER - Y. AJOUAOU

Procurations : M. LAMI à H. LEROY - E. DAVAL à M. KUHN – J. MORLAT à L. LARRIERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

La première délibération (n° 2011-1) concerne **l'Approvation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2011.**

M. Le Maire met aux voix.

Le compte-rendu de la séance précédente du 30 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité (dont 3 procurations).

**– Délibération n° 2011-2 : Approvation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011.**

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité (dont trois procurations).

**- Délibération n° 2011-3 : Maintien d'un Adjoint au Maire dans ses fonctions.**

En raison de la situation de M. AJOUAOU, il était question dans l'ordre du jour initial de retirer cette fonction à M. AJOUAOU. Suite à sa démission écrite de sa fonction de 6<sup>ème</sup> Adjoint, la délibération initiale est retirée de l'ordre du jour.

Compte tenu de cette démission, le Conseil doit néanmoins se prononcer sur le maintien d'un 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire (**délibération n°2011-3** remplaçant la précédente), l'Assemblée doit se prononcer sur le maintien du poste de 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, désormais vacant.

Le rapport est mis aux voix.

Contre : 0            Abstentions : 2 (JD MOUTON et JF AZOU)

La délibération est adoptée à la majorité (dont trois procurations).

**- Délibération n° 2011-4 : Renouvellement du contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise Paroissiale de Saint-Loup-Sur-Semouse.**

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise. C'est le facteur d'orgues Claude JACCARD (70100 FAHY LES AUTREY) qui serait mandaté pour cet entretien pour un coût forfaitaire de 300 € HT/an soit 358,80 € TTC/an. Le contrat serait signé pour une durée de 6 ans (2012 à 2018).

*M. AZOU demande si l'orgue paroissial est classé à l'inventaire des monuments historiques.*

*M. Le Maire répond par la négative mais ajoute qu'étant donné sa grande qualité, il mérite que l'on en prenne grand soin. Des propositions de concert d'orgue à l'église ont été formulées.*

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont trois procurations).

**- Délibération n°2011-5 : Régime indemnitaire 2012**

L'Assemblée doit se prononcer sur le nouveau régime indemnitaire concernant le personnel communal comme présenté en annexe.

*M. Le Maire explique qu'il correspond à une réserve financière qui est ensuite répartie mensuellement sous forme de primes, sur la base d'un effectif et d'un taux moyen par catégorie d'agent et en fonction de critères bien définis (manière de servir, prise d'initiatives, responsabilités exercées, disponibilité, charge de travail). Cette enveloppe n'est pas négligeable et permet des progressions de carrières plutôt favorables en comparaison avec les autres communes de Haute-Saône.*

*M. KUHN demande si ces primes peuvent varier.*

*M. Le Maire répond que jusqu'à présent, la règle appliquée est la recherche égalitaire de l'attribution, l'objectif restant une évaluation au plus juste le mérite de l'agent.*

*M. KUHN demande si les agents savent que leur prime peut diminuer.*

*M. Le Maire répond par l'affirmative. Certains agents ont été valorisés mais aucun n'a été sanctionné, ce qui n'est pas l'objectif recherché. Il s'agit plutôt de récompenser le mérite des agents qui s'investissent professionnellement mais également à titre personnel. Une évaluation de l'assiduité a également été mise en place.*

*M. MILLEROT demande pourquoi les montants sont différents.*

*M. CHARBONNIER explique que la prime est calculée sur la base d'un montant de référence, qui varie en fonction du grade et du coefficient de l'agent.*

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met le rapport aux voix.

Contre : 0      Absentions : 1 (JF AZOU)

La délibération est adoptée à la majorité (dont trois procurations).

#### **- Délibération n° 2011-116 : Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocation Familiales.**

Dans le cadre de l'opération « Acquisition des logiciels de gestion » il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAF relative à l'achat d'équipement informatique pour les accueils de loisir (Chanois, Mont Pautet et Centre).

Une subvention d'équipement de 3 072 € TTC serait ainsi octroyée à la Commune pour une dépense totale estimée à 4 593 € TTC.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont trois procurations).

#### **- Délibération n° 2011-7 : Vote du budget 2012 (budget principal)**

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur le budget principal de la Commune dont les détails figurent en annexe de la présente note.

*M. Le Maire explique que le budget primitif 2012 a été constitué sur la base des résultats évalués de 2011 avec un recadrage des prévisions autant en recettes qu'en dépenses. Il n'y a pas donc pas d'imprévu à comptabiliser.*

*Le résultat officiel de l'année 2011 sera connu d'ici quelques semaines et sera affecté lors d'un prochain conseil.*

*Il souligne que le virement à la section d'investissement (chap.023) d'environ 223 000 €, permettra de rembourser notamment le remboursement de la dette en capital. Ce budget primitif vise également à la poursuite des opérations engagées en 2011 comme l'aménagement du rond-point, la mise aux normes du Château de Malliard, ou encore l'acquisition du terrain de la future caserne des pompiers.*

M. Le Maire invite à se rendre aux pages 15 et 16 du document annexe, où figure un nouveau tableau synthétique de la nature des dépenses et recettes réparties par fonction, et qui permet une meilleure lisibilité du budget :

Services Généraux des Administrations, Sécurité et salubrité publiques, Enseignement et Formation, Culture, Sports et jeunesse, Interventions sociales et santé, Famille, Logement Communaux, Aménagement et services urbains environnement, Action économique.

*M. AZOU fait remarquer que les recettes des logements communaux sont inférieures à celles des années précédentes.*

*M. Le Maire acquiesce et indique qu'effectivement certains n'ont pas été occupés et sont toujours vacants à l'heure actuelle. Il ajoute que ce tableau va permettre d'affiner les coûts de revient des différents services, qui seront alors ajustés en commission des finances.*

*M. AZOU estime que le budget de fonctionnement n'est pas maîtrisé puisque les dépenses en la matière augmentent chaque année.*

*M. Le Maire explique que certains postes ont été effectivement réévalués puisque qu'il y a toujours des variations, souvent ajustées au coût de la vie, mais que le budget est cependant équilibré.*

*M. AZOU s'interroge plus précisément sur la dépense d'investissement en réseaux d'électrification ayant été estimée à 90 000 €.*

*M. Le Maire explique qu'il s'agit d'une estimation concernant l'enfouissement des réseaux électrique des futurs rond-point et maison de santé rue de la République (environ 90 000 € pour les deux projets)*

*M. AZOU demande à quoi correspond la recette affectée au compte 'Dotation d'Equipement des Territoires ruraux' (180 000 €).*

*M. Le Maire répond qu'il s'agit des subventions d'Etat, plus précisément de l'ex DGE (Dotation Globale d'Equipement) transformée dernièrement en DETR. Pour exemple, l'Etat a apporté son financement pour l'équipement en vidéo-protection à hauteur de 60% de subventions, ou encore une partie de la salle de boxe et l'aménagement de la mairie.*

*M. Le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas de nouvelles dépenses, le conseil s'étant positionné précédemment à ce sujet. De nouvelles opérations 2012 seront engagées, seulement si la marge des résultats 2011 le permet.*

*M. Le Maire évoque l'état de la dette en capital qui était de 2 711 997€ au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce qui place la commune en dessous de la moyenne des communes de la strate.*

*M. KUHN demande si les conditions de remboursement de l'emprunt peuvent donc être modifiées.*

*M. Le Maire répond par l'affirmative et ajoute que l'objectif est d'utiliser principalement les ressources propres afin de financer l'investissement.*

*M. KUHN demande à quoi correspondent les recettes supplémentaires.*

*M. Le Maire répond qu'il s'agit principalement des recettes fiscales, renforcées par l'augmentation des valeurs locatives (+ 1 à 2%), la DETR ou encore les amortissements. Il indique qu'il faut s'attendre à une diminution progressive des dotations d'état en fonctionnement, notamment en raison de la baisse de la population constatée lors du dernier recensement.*

*M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met le rapport aux voix.*

Contre : 3 (M. KUHN pour E. DAVAL – JD MOUTON – N. GRANDJEAN)

Absentions : 2 (JF AZOU – M. KUHN)

La délibération est adoptée à la majorité (dont trois procurations).

Le document du budget primitif 2012 en trois exemplaires est transmis aux conseillers pour signature.

**Questions Diverses.**

- Formation Premiers Secours des Conseillers Municipaux : Elle sera délivrée par le SDIS pour une durée de 10 heures par groupe de 10 personnes et interviendra en mars 2012. Plusieurs propositions de créneaux seront transmises aux conseillers.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 21h20.

\*\*\*

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

